

## COMPTE RENDU DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2009

L'an deux Mil Neuf , le TRENTE NOVEMBRE , Le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DEROUSSIN, Maire.

Date de la convocation : 24.11.09

Nombre de conseillers en exercice : 11

**PRESENTS** : BARRUCAND Pierre, POCHAT-COTTILLOUX Gilles, LARUAZ Frédéric, DELEAN Michel, AVET-FORAZ André, Mmes MASSON Chantal, DONZEL Maryse, MARTEL Sandrine

**ABSENTS** : GENANS BOITEUX Marc, CHABRIER Christian

Avait donné procuration : Christian CHABRIER

A été élue secrétaire : MASSON Chantal

Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

#### RECENSEMENT DE LA POPULATION 2010 - AGENT RECENSEUR ET REMUNERATION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le recensement de la population sur le territoire de la Commune de LA BALME DE THUY s'effectuera du **21 Janvier au 20 Février 2010**. Il convient donc de recruter un agent recenseur et d'en fixer la rémunération. **Le CM FIXE** la rémunération comme suit : attribution d'un forfait de 847 € (montant de la dotation forfaitaire alloué par l'INSEE).

#### APPROBATION MODIFICATIONS DES STATUTS DU SMDEA

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier en date du 28.10.2009 du SMDEA nous informant de modifications à intervenir sur les statuts actuellement en vigueur et nous demandant de les approuver. Ces modifications portent essentiellement sur la mise en place d'un système de contributions permettant de participer aux frais de fonctionnement de la structure, qui étaient supportés en totalité sur le Budget départemental depuis 30 ans (voir article 8 du projet de statuts). Chaque commune adhérente au SMDEA doit se prononcer sur l'adoption de ces statuts pour le 4 décembre 2009 au plus tard, pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : **APPROUVE** les nouveaux statuts du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT tels qu'ils sont présentés en annexe.

#### CESSIONS DE TERRAINS - ZONE ARTISANALE LES ILES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré : **DECIDE** la vente

- de 3000 m<sup>2</sup> parcelle A 3084 c au prix de 40 € TTC le m<sup>2</sup> à Mr Cédric COHENDET
- de 1789 m<sup>2</sup> parcelle A 3084 b au prix de 40 € TTC le m<sup>2</sup> à Mr Roger CONTAT
- de 1000 m<sup>2</sup> parcelle A 3084 a au prix de 40 € TT le m<sup>2</sup> à Mr Frédéric TADDEI

avec **OPTION** pour l'assujettissement du prix à la TVA. Et **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents et actes à intervenir, relatifs à ces cessions. Cette délibération annule et remplace celle prise le 3.06.2009

**REMBOURSEMENT PARTIEL DES AVANCES REMBOURSABLES AUX COMMUNES**  
**MEMBRES DU SIABD**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, APPROUVE la répartition de l'excédent de fonctionnement du Budget OM 2009 , à savoir : Pour ALEX 60% de la somme à répartir Pour LA BALME DE THUY 15.80% de la somme à répartir et Pour DINGY ST CLAIR 24.20 % .

**VOTE DE SUBVENTION AU SOU DES ECOLES**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention présentée par le SOU DES ECOLE Après avoir délibéré , le Conseil Municipal à l'unanimité : DECIDE d'accorder une subvention de 1 000 € au SOU DES ECOLES

**MISE EN VENTE DE BOIS FACONNES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE LA VENTE GROUPEE**

Suite à la délibération du Conseil Municipal approuvant la destination en bois façonnés à la mesure de coupes issues des parcelles 07.08 de la forêt communale de LA BALME DE THUY , Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'OFFICE NATINAL DES FORETS de procéder à la mise en vente de ces bois dans le cadre du dispositif de la vente groupée, avec mise à disposition des bois sur pied en vue de leur exploitation groupée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE cette proposition,
- DONNE délégation à Monsieur le Maire pour l'accord sur la proposition finale du contrat (prix et acheteur) et pour la signature de la convention d'exploitation groupée sur les parcelles 07 et 08 de la forêt communale au lieu-dit LES GRANDES PLACES.

**VIREMENTS DE CREDITS - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2009**

- Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2009 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :
- Investissement - Dépenses Article 27634 autres créances immob .Communes +  
1500 € Article 21534 réseaux d'électrification - 1500 €

**MISE EN PLACE D'UN BUDGET LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire expose au cm que les opérations concernant le lotissement communal « ZA Les Iles » doivent faire l'objet d'un budget annexe .M14.

Le Cm après avoir délibéré : DECIDE la mise en place d'un budget annexe « Lotissement ZA « Les Iles » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010et OPTÉ pour l'assujettissement à la TVA

## **DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES**

Le Conseil Municipal désigne : Mr DEROUSSIN Christian et Mr CHABRIER Christian comme délégués à la CCVT.

## **LOCATION BATIMENT DELEAN**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré : Accorde à Monsieur Stéphane RIOTTON la location du bâtiment communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 , pour un montant mensuel de 50 Euros et Demande à Monsieur le Maire de passer une convention d'occupation à titre précaire et révocable avec Mr RIOTTON.

## **APPROBATION MODIFICATIONS DES STATUTS DU SMDEA**

Le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier en date du 28.10.2009 du SMDEA nous informant de modifications à intervenir sur les statuts actuellement en vigueur et nous demandant de les approuver. Ces modifications portent essentiellement sur la mise en place d'un système de contributions permettant de participer aux frais de fonctionnement de la structure, qui étaient supportés en totalité sur le Budget départemental depuis 30 ans (voir article 8 du projet de statuts). Chaque commune adhérente au SMDEA doit se prononcer sur l'adoption de ces statuts pour le 4 décembre 2009 au plus tard, pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les nouveaux statuts du SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT tels qu'ils sont présentés en annexe.

Suivent les signatures :

Les Conseillers :

La secrétaire de séance

Le Maire :